



## L'ENQUÊTE EXTRAORDINAIRE SUR LE PAPE QUI SAUVA L'ÉGLISE - VOICI LES RÉSULTATS APRÈS DEUX ANS DE TRAVAIL

7 septembre 2021

Andréa Cionci



« *Il n'y a qu'un seul pape* » répète Benoît XVI depuis huit ans, sans jamais expliquer lequel des deux il est. Pendant tout ce temps, pas même par hasard, n'a-t-il jamais dit que "le pape, c'est François". L'événement a été récemment confirmé par son secrétaire particulier, Mgr Gaenswein qui, répondant à Don Enrico Bernasconi, l'un de ces prêtres excommuniés parce qu'il n'était fidèle qu'au pape Ratzinger, a déclaré : « Il n'y a qu'un seul pape et IL EST CLAIR qu'il est *François* ». Donc il n'a jamais dit ça.

Cela suffirait à lui seul à faire lever les antennes même d'un journaliste de niveau moyen mais, apparemment, la question des deux papes, très obscure et pleine de récits qui ne s'additionnent pas, laisse les vaticanistes de la presse grand public indifférents. Chacun évite soigneusement la question, refusant - même si on le lui demande par courrier ouvert, dans la presse - de répondre à des questions contraignantes et incontournables.

C'est donc avec grand plaisir que nous proposons aux lecteurs attentifs et avertis de ByoBlu une enquête menée depuis deux ans grâce au journal Libero sur ce qui a récemment été défini - et non à tort - « le cas du millénaire ». Cette enquête repose sur deux piliers fondamentaux : un pilier canonique-juridique sur la Declaratio du 11 février 2013, l'acte public par lequel Benoît XVI



aurait renoncé à la papauté.

La seconde, vraiment engageante, sur l'extraordinaire communication que le pape Ratzinger n'a cessé d'entretenir pendant huit ans : grâce à une logique subtile, à des références historiques et d'actualité, le pape allemand raconte une histoire incroyable, demande de l'aide, parle, mais seulement pour ceux qui ont des oreilles pour entendre et des yeux pour voir.

Il s'agit de la première « enquête participative » de l'histoire, étant donné que les lecteurs trouvent eux aussi des messages continus, à peine voilés, mais infailibles, dans les écrits de Joseph Ratzinger. Il existe plusieurs sites étrangers qui ont traduit les articles de l'écrivain dans au moins sept langues et ils ont trouvé l'hospitalité dans les blogs faisant autorité de Marco Tosatti et Aldo Maria Valli, anciens correspondants au Vatican de La Stampa et Tg1. Mais allons-y étape par étape, car le problème est vraiment trop important pour être métabolisé d'un seul coup. Quelques questions d'abord.

Vous semble-t-il normal que, dans un acte de renonciation à la papauté, un pontife connu pour être un excellent latiniste commette deux grossières fautes de latin ? Celles-ci ont été identifiées par les célèbres philologues Luciano Canfora (dans Corriere) et Wilfried Stroh, qui ont également recensé 20 autres imperfections linguistiques dans le document. Étrangement, l'article de Canfora a disparu du web national du Corriere, mais il en reste une trace dans la version locale, à Bari.

Voici l'article

: <https://corrieredelmezzogiorno.corriere.it/bari/notizie/cronaca/2013/12-febbraio-2013/accusativo-posto-dativocanfora-bacchetta-testo-ratzinger-2113963174383.shtml>

Pourtant, trois ans plus tard, en 2016, toujours dans le Corriere, le pape Ratzinger déclare dans une interview : « *J'ai écrit le texte de la renonciation. Je ne peux pas dire exactement quand, mais au plus tard deux semaines avant. Je l'ai écrit en latin parce qu'une chose aussi importante se fait en latin. D'ailleurs, le latin est une langue que je connais si bien que je peux écrire décemment. J'aurais pu l'écrire aussi en italien, bien sûr, mais je risquais de faire des erreurs.* » Comme l'affirme Benoît dans "Ein Leben", un autre livre-entretien de Seewald (2020), le document a été rédigé par lui en pas moins de deux semaines, et passé au contrôle de la Secrétairerie d'Etat sous le sceau du secret papal pour être lissé d'erreurs formelles et juridiques. Malgré ce filtre, la Declaratio, interprétée comme une renonciation à la papauté, présente de très graves problèmes juridiques, impliquant jusqu'à cinq articles du Code de droit canonique (124, 332 § 2, 188, 41, 17) qui la rendent complètement non valide. Surtout, l'article 332.2 du Code de droit canonique qui exige qu'un pape, pour abdiquer, renonce à la **Petrine Munus**, ou le titre d'origine divine. Et au lieu de cela, Ratzinger, après avoir déclaré que le Munus Petrinum était devenu fatigant pour lui à cause de l'âge, a déclaré son intention de renoncer au ministerium, ou plutôt au seul exercice pratique du pouvoir. Et cela ne le fait nullement



# SHIVAYA INFO



démissionner du pontificat, mais configure une situation très différente, comme nous le verrons. De plus, la démission aurait dû être simultanée, comme l'écrivent le théologien Pace et le canoniste Patruno, tandis que Benoît l'a reportée au 28 février 2013, à 23h00, comme c'était initialement écrit, c'est-à-dire 20h00. Arrivé ce jour-là, Ratzinger s'est envolé pour Castel Gandolfo et, à 17h30, a salué le monde, mais à 20h00, il n'a rien ratifié. Bref, tout ce que Benoît XVI aurait pu faire pour invalider un acte de renonciation, il l'a fait. Il est donc surprenant que le Vatican ait masqué cette dichotomie juridique fondamentale en traduisant du latin dans toutes les langues, à la fois *munus* et *ministerium*, par le seul mot « *ministère* ». Nous reviendrons sur le sujet en vous offrant tous les détails. Aujourd'hui, le pape Benoît, malgré sa "démission", continue de s'habiller en blanc, se justifiant en disant qu'"il n'avait pas d'autres vêtements". Il continue d'utiliser le titre PP Pater Patrum, de donner la bénédiction apostolique, d'utiliser le pluriel majestueux, toutes prérogatives du Pontife régnant. De plus, on vient de constater que l'institution de la papauté émérite n'existe pas. Des canonistes et des historiens très célèbres l'ont déjà dit (Boni, Fantappiè, Margiotta-Broglio, de Mattei) mais aujourd'hui le Vatican lui-même s'est publiquement mis à l'œuvre pour donner une jurisprudence à cette institution inexistante. Alors qu'a été Benoît XVI pendant huit ans ? Un « cardinal en tenue d'été » ? Ratzinger est considéré comme l'un des ecclésiastiques contemporains les plus cultivés, mais il semble qu'en plus de ne pas bien connaître la langue latine et le droit canonique, il ait également des lacunes importantes dans l'histoire ecclésiastique. Dans « *Last conversations* », un livre d'entretiens de Peter Seewald (2016), il déclare, à propos de sa propre démission : « *Aucun pape n'a démissionné depuis mille ans et même au cours du dernier millénaire, il était une exception..* »

Étant donné que six papes ont démissionné au premier millénaire et quatre au second, soit Ratzinger ne s'en souvient pas bien, soit, comme le confirme l'historien de l'Église de l'Université de Milan Francesco Mores, il se réfère au pape Benoît VIII qui, dans le Au premier millénaire, il a été contraint de renoncer au ministère (tout comme Ratzinger l'a fait), car il a été chassé par un antipape. En substance, Benoît nous dit qu'il a « démissionné » en renonçant à des fonctions pratiques comme ces très rares papes qui n'ont jamais abdiqué au premier millénaire. Pour l'instant, arrêtons-nous là : vous comprendrez qu'il y a trop de choses qui ne collent pas. En deux ans de travail, avec l'aide de canonistes, de latinistes, de juristes, d'historiens, voire de dantistes, nous nous en sommes accommodés, selon un extraordinaire procédé de "montage logique" des faits et des documents.



# SHIVAYA INFO



Si vous avez la gentillesse et la patience de nous suivre, nous vous raconterons dans les prochains jours l'extraordinaire « Histoire du pape qui a sauvé l'Église catholique ».